



SECRETARIAT

Lyon, le 24 décembre 2009

Téléphone : 04 72 34 41 14
Télécopie : 04 72 34 31 08
Mél. : dr69-grsp-ra@sante.gouv.fr

| |
|--|
| Conseil d'administration 15 décembre 2009 |
|--|

| | |
|---|----------------|
| Participants | Page 2 |
| Accueil et discours introductif de M. Jean-François COLOMBET | page 8 |
| Approbation du relevé des délibérations du 15 octobre 2009 | page 9 |
| I. Les deux chantiers de la politique d'évaluation | page 9 |
| A. CAREPS (évaluation des activités de vaccination, de lutte contre la tuberculose et les IST) | page 9 |
| B. EUREVAL (évaluation du PRSP) | page 9 |
| II. Les budgets 2009 et 2010 du GRSP | page 10 |
| A. La fin de gestion 2009 | page 10 |
| B. Le projet de budget prévisionnel initial 2010 | page 13 |
| III. La mise en œuvre du PRSP par le GRSP au 1^{er} semestre 2010 | page 17 |
| A. Les dispositifs structurels pérennes | page 17 |
| B. Les initiatives locales de prévention | page 19 |
| IV. Questions diverses | page 21 |
| A. La représentation au CA des communes adhérentes au GRSP | page 21 |
| B. La délégation de signature du directeur du GRSP | page 22 |

Participants

Membres titulaires et suppléants du conseil d'administration :

| Structure | Nom | Prénom | Présence |
|---|----------------------------------|---------------|--|
| Président du GRSP | | | |
| Préfecture de région Rhône-Alpes et Préfecture du Rhône | GÉRAULT | Jacques | Excusé, présidence du Conseil d'administration assurée par <u>M. Jean-François COLOMBET</u> (Secrétariat général aux Affaires régionales) |
| Directeur du GRSP | | | |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Rhône-Alpes (DRASS) | ALÉGOËT | Pierre | excusé |
| Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) | | | |
| Agence Régionale de l'Hospitalisation Rhône-Alpes (ARH - RA) | BONNET | Jean-Louis | excusé, <u>pouvoir donné à M. MOREL</u> |
| Assurance Maladie | | | |
| Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes (CRAM-RA) | DECHELETTE | Jérôme | excusé, |
| | Suppléant M. René MACHABERT | | présent |
| Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) | BOUCHET | Jean-François | excusé <u>pouvoir donné à M. MOREL</u> |
| | Suppléant M. Jean GUICHARDON | | excusé |
| Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) | DEBELLE-DUPLAN | Roland | excusé <u>pouvoir donné à M. MOREL</u> |
| | Suppléant M. Jean-François NATON | | excusé |
| Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) | DORME | Georges | excusé <u>pouvoir donné à M. MOREL</u> |
| Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) | MOREL | Michel | présent |
| | Suppléant M. Michel SEIGNOVERT | | présent |

| Collectivités Territoriales | | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------|---|
| Conseil régional | CHICHEREAU-DINGUIRARD | Marguerite-Marie | excusée |
| | Suppléant M. Patrice VOIR | | présent (pour la ville de Grenoble) |
| Conseil régional | PHILIP | Thierry | présent |
| | Suppléant M. Jean-Michel THENARD | | excusé |
| Conseil général de l'Ain | RABUT | Jacques | excusé <u>pouvoir donné à M. PHILIP</u> |
| | Suppléant M. Denis PERRON | | excusé |
| Conseil général de l'Ardèche | FINIELS | Martine | Excusée <u>pouvoir donné à M. ROYANNEZ</u> représentée par <u>Mme Anne-Catherine SCHOEFFLER</u> |
| | Suppléant M. Jean-Paul MANIFACIER | | excusé |
| Conseil général de Haute-Savoie | GALLAND | Jean-Loup | excusé |
| | Suppléante Mme Line DANJOU | | présente |
| Conseil général de l'Isère | PEREZ | Gisèle | excusée |
| | Suppléante Mme Brigitte PERILLIÉ | | excusée |
| Conseil général de la Loire | BOURDELLE | Claude | excusé |
| | Suppléant M. Philippe GAUTHIER | | excusé |
| Conseil général du Rhône | FIALAIRE | Bernard | présent |
| | Suppléante Mme Najat VALLAUD-BELKACEM | | excusée |
| Ville de Fontaine | CARDOSO | Stéphanie | excusée |
| | Suppléante Mme Sylvie BALDACCHINO | | excusée |
| Ville de Grenoble | VOIR | Patrice | présent |

| | | | |
|---|--|---------|--|
| | Suppléant M. Olivier NOBLECOURT | | excusé |
| Ville de Saint Etienne | SEMACHE | Nadia | excusée <u>pouvoir donné à M. ROYANNEZ</u> |
| | Suppléant M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE | | excusé |
| Ville de Valence | ROYANNEZ | Patrick | présent |
| | Suppléante Mme Danièle PERSICO | | excusée |
| Etablissements Publics de l'Etat | | | |
| Institut national de veille sanitaire (InVS) | FABRES | Bruno | excusé |
| | Suppléant M. Bruno MOREL | | excusé |
| Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) | GARDIES | Annick | excusée |
| | Suppléant M. Amédée GHARBI | | excusé |
| Etat | | | |
| Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Alpes (DRPJJ) | GOUNEL | Eric | excusé |
| | Suppléant M. Denis PERRIN (Direction régionale des services pénitentiaires) | | excusé |
| Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) | DELARBRE | Michel | excusé |
| | Suppléant M. Jean-Pierre BERTHET | | présent |
| Rectorat de l'académie de Lyon | DEBBASCH | Roland | Excusé représenté par <u>Mme Dominique BUTHEAU</u> |
| Personnes qualifiées | | | |
| Union régionale des médecins libéraux (URML) Rhône-Alpes | DERRIEN | Jean | présent |
| | Suppléant M. Pascal DUREAU | | excusé |
| Observatoire régional sur la souffrance psychique en rapport avec l'exclusion (ORSPERE) – Observatoire national des pratiques en santé mentale et précarité (ONSMP) | FURTOS | Jean | excusé, <u>pouvoir donné à M. PHILIP</u> |
| | Suppléant M. Christian LAVAL | | excusé |

| | | | |
|---|--------------------------------|-----------|---|
| Union régionale Rhône-Alpes de la mutualité (URRAM) | NAVARRO | Francis | excusé |
| | Suppléante Mme Monique CACHEUX | | excusée |
| Cancéropole Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) | PAUWELS | Peter | excusé, <u>pouvoir donné à M. PHILIP</u> |
| | Suppléant(e) : non désigné(e) | | |
| Contrôleur économique et financier | | | |
| Trésorerie générale de la région Rhône-Alpes | PARSEGGNY | Jean-Yves | excusé |
| Agent comptable | | | |
| Agence comptable des Hospices Civils de Lyon | MORAND | Thierry | excusé |

Le quorum prévu par l'article R 1411-20 du code de la santé publique est atteint (32 voix délibératives réunies par vote direct ou représentation pour 32 nécessaires à l'atteinte du quorum). Le quorum reste acquis pour toute la durée de la séance du conseil d'administration (art. 8 du règlement intérieur du GRSP Rhône-Alpes)

Assistaient également à la séance :

Mme Agnès VARNAT, Chargée de Mission au Secrétariat Général des Affaires Régionales

Pour le CAREPS : Mme Gaëlle BAL et Mme Martine CHARREL

Pour EUREVAL : Mme Christelle RONDEAU

Les représentants de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales et des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, de l'union régionale des caisses d'assurance maladie, de la direction régionale du service médical Rhône-Alpes, de la conférence régionale de santé et du conseil régional Rhône-Alpes :

| Structure | Nom | Prénom |
|---|------------|--------------|
| Conseil Régional Rhône-Alpes | BORODINE | Geneviève |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP | CARPENTIER | Isabelle |
| Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie (URCAM) | DE ANGELIS | Gilles |
| Conférence régionale de Santé | DEVICTOR | Bernadette |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP | GRABOWSKI | Marie-Pierre |

| | | |
|---|-------------|------------|
| Direction régionale du Service médical Rhône Alpes (DRSM) | JULIEN | Christophe |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Directrice Adjointe | LEURIDAN | Nathalie |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP | MOSER | Joëlle |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP | PERRON | Catherine |
| Conseil Régional Rhône-Alpes | REYNAUD | Elise |
| Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladie (URCAM) | ROUX-RAQUIN | Aurélie |
| Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales Rhône-Alpes (DRASS) – Secrétariat du GRSP | SALESSES | Marion |

Résultats des votes :

Règle de délibération

Majorité simple : 1/2 du total des voix + 1

Majorité qualifiée : 3/4 du total des voix

Approbation du relevé de conclusions du 15 octobre 2009 :

Le relevé de conclusions du 15 octobre 2009 est **approuvé à l'unanimité** (26 voix*) sans observations.

* M. ROYANNEZ, sorti momentanément de la salle, n'a pas pris part au vote « le calcul des voix s'effectue pour chaque vote » (art. 10 du règlement intérieur)

Délibération 2009-11 : Le CA est invité à se prononcer sur la décision modificative n° 3

Le montant total des ressources pour 2009 est donc de **17 340 044 euros**

Le montant des dépenses reste inchangé à hauteur de **17 840 394 euros**.

Majorité nécessaire : majorité simple

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité** (28 voix)*

* arrivée de M. DERRIEN

M. ROYANNEZ, sorti momentanément de la salle, n'a pas pris part au vote

Délibération 2009-12 : Le CA est invité à se prononcer sur le budget initial 2010

Les ressources prévisionnelles sont arrêtées à hauteur de 13 693 876 €

Les dépenses prévisionnelles sont arrêtées à hauteur de 13 693 876 €.

Majorité nécessaire : majorité simple

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité** (34 voix)

Délibération 2009-13 : Le CA est invité à se prononcer sur le principe du renouvellement du versement d'une avance aux structures suivantes dès réception des crédits du BOP 204

- 50 % de la dotation 2009 pour les activités de santé re centralisées pour les structures dont la dotation 2009 était supérieure à 80 000 € (sur demande pour les structures dont la dotation était inférieure), les structures ressources
- 80% de la dotation 2009 pour les structures de gestion de dépistage organisé du cancer.

Majorité nécessaire : majorité simple

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité** (34 voix)

Délibération 2009-14 : Le CA est invité à se prononcer sur le renouvellement des communes siégeant au conseil d'administration et sur le renouvellement du vice président jusqu'à la dissolution du GRSP.

Majorité nécessaire : majorité simple

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité** (34 voix)

Délibération 2009-15 : la délibération 2007-04 accordant délégation de signature du directeur du GRSP à Mme LEURIDAN est modifiée comme suit à compter du 21 décembre 2010 (date du départ de Mme LEURIDAN) :

« En cas d'absence ou de d'empêchement de M. Pierre ALÉGOËT, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Mme Joëlle MOSER Inspectrice Principale de la DRASS Rhône Alpes, et par Monsieur Eric VIRARD secrétaire général de la DRASS Rhône Alpes »

Majorité nécessaire : majorité simple

Résultat : **Délibération adoptée à l'unanimité** (34 voix)

Accueil et discours introductif

Monsieur Jean-François COLOMBET : Adjoint au Secrétaire Général aux Affaires Régionales de la Région Rhône-Alpes préside par délégation de Monsieur GÉRAULT Préfet de Région Rhône Alpes le Conseil d'Administration du GRSP. Il ouvre la séance à 14H35 dans les locaux de la préfecture de région et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

« Bonjour, nous sommes aujourd'hui réuni pour l'avant dernière réunion du conseil d'administration du Groupement Régional de Santé avant sa dissolution qui interviendra au cours du premier trimestre 2010.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaite vous faire part de nouvelles qui ponctuent la vie du GRSP :

Je voudrais d'abord, au nom de M GÉRAULT, de l'ensemble des administrateurs et des équipes du GRSP, saluer la mémoire de Michel VOIRIN qui nous a quittés début décembre. Michel VOIRIN représentait les usagers au sein du Conseil d'administration depuis sa création. Il était secrétaire général de la Ligue Contre le Cancer. Il a été un des premiers artisans de la création et du développement du CISS Rhône Alpes dès 2002, au sein duquel il a successivement exercé les fonctions de secrétaire général et de trésorier. Il représentait également les usagers au Centre Léon Bérard et à l'hôpital St Joseph, St Luc. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier entre autres qualités, sa modestie, sa grande intelligence, son sens de l'humour, sa détermination à agir pour le bien de tous les usagers. Le monde associatif des usagers de la santé est en deuil.

J'adresse ensuite toutes mes félicitations à Nathalie LEURIDAN qui a été reçue au tour extérieur d'administrateur civil. Après une période de 7 mois à l'Ecole Nationale d'Administration à compter du 1^{er} janvier 2010, elle intégrera le ministère de la Justice le 1^{er} septembre 2010.

L'ordre du jour de ce quatrième et dernier conseil d'administration de l'année se déroulera en quatre temps :

- le 1er temps sera consacré aux premiers résultats de la politique d'évaluation du GRSP : restitution par EUREVAL et le CAREPS des évaluations du PRSP et des Actions de Santé Recentralisées. L'Agence Régionale de Santé qui sera installée en avril 2010 disposera donc de l'évaluation externe de la politique de prévention menée par le groupement depuis 2007.
- le second à la mise en œuvre du Plan Régional de Santé Publique par le GRSP au 1er semestre 2010, en répondant aux exigences du plan de continuité des activités entre GRSP et ARS
- le 3ème à la clôture de l'exercice 2009 et au budget initial 2010
- le dernier à la vie institutionnelle du GRSP jusqu'à sa clôture. »

Approbation du relevé de conclusions du 15 octobre 2009

Conseil d'administration du 15 octobre 2009 transmis par messagerie le 12 novembre 2009.

Le relevé de conclusions du 15 octobre 2009 est **approuvé à l'unanimité** sans observations.

I Les deux chantiers de la politique d'évaluation

A. Présentation par le CAREPS des recommandations issues de l'évaluation des activités de vaccination, de lutte contre la tuberculose et les IST :

Martine CHARREL

Cf. en annexe le diaporama diffusé en séance.

Le rapport final sera envoyé dans son intégralité aux membres du conseil d'administration en janvier 2010.

Mme DANJOU souhaite nuancer le constat porté sur le positionnement des conseils généraux. Elle précise que le département de la Haute-Savoie mène une politique très volontariste notamment en matière de vaccination des jeunes.

Mme CHARREL confirme ce point de vue en soulignant la grande hétérogénéité des politiques des conseils généraux de la région en la matière.

B. Présentation par EUREVAL des recommandations issues de l'évaluation du PRSP :

Christelle RONDEAU

Cf. en annexe le diaporama diffusé en séance.

Le rapport final sera envoyé dans son intégralité aux membres du conseil d'administration en janvier 2010.

Mme RONDEAU conclut son intervention en faisant remarquer que l'une des conditions de réussite du futur plan réside dans la capacité à définir des priorités tout en anticipant les moyens financiers et humains qu'il sera possible de dégager pour leur mise en œuvre.

M. COLOMBET indique qu'il est souhaitable d'affiner et de creuser davantage les recommandations relatives à la question des territoires déficitaires où les populations sont fragilisées.

M. PHILIP, pour sa part, estime que dès la phase de diagnostic, il convient d'associer tous les acteurs et ne pas séparer ce qui relève de l'offre de la demande de prévention. Il pense que la question la plus importante est relative aux moyens. Il faut avoir une vision claire des moyens mis sur la prévention en Rhône-Alpes, notamment la part des moyens consacrés à la prévention par rapport à ceux réservés sur le soin. Une autre critique porte sur la question de la procédure de l'appel à projets annuel. Les résultats sont à peu près identiques chaque année tout en imposant un dépôt fastidieux et beaucoup de formalisme. Enfin le système actuel privilégie les professionnels et élimine les bénévoles. Il faut trouver comment faire pour que les bénévoles puissent exister dans ce système.

II Les budgets 2009 et 2010 du GRSP

Marion SALESSES

A. La fin de gestion 2009

- Exécution budgétaire

Les dépenses prévisionnelles telles que votées par le conseil d'administration du 15 octobre 2009 s'élèvent à **17 840 394 €**

Les dépenses mandatées, au 30 novembre, sont de **17 168 245 €**, ce qui correspond à un taux d'exécution global de **96 %**.

100% de la majorité des dépenses du **dispositif structurel** étaient payées.

Concernant l'**Appel à projets** : **65% des dossiers 1^{ère} vague** étaient déjà payés **début juillet**, **98% de l'ensemble** des actions (y compris celles de la liste complémentaire votée par le CA le 15 octobre) étaient payées au **31 octobre**.

Grâce aux efforts soutenus de concentration des calendriers (dépôts des dossiers, instruction, réunion des instances, les subventions ont pu être versées de plus en plus rapidement. En **2007**, le **taux d'exécution budgétaire au 31 octobre** était de **69%**, en **2009** il est de **92%**.

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|--|------------|------------|------------|
| Taux d'exécution budgétaire au 31 octobre | 69% | 89% | 92% |

- Proposition de décision modificative N°3

Pour ce budget 2009, une dernière décision modificative est proposée au vote du conseil d'administration. Elle concerne uniquement l'intégration de recettes provenant :

- de **versements** des promoteurs n'ayant pas consommé la totalité des **subventions versées en 2008 (36 239 euros)**. Ce montant est encore susceptible d'évolution d'ici le 31 décembre.
- d'un **versement supplémentaire du BOP 204** correspondant à des **crédits fléchés santé environnement (11 504 euros)** qui serviront à poursuivre la mise en œuvre du Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) en 2010.

Le montant total des ressources pour 2009 est donc de **17 340 044 euros**.

| RESSOURCES | BP DM2 2009 CA 15/10/2009 | Décision modificative 3 CA 15/12/2009 | Budget CA 15/12/2009 |
|-------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------|
| Etat (BOP PSS) | 13 147 860 | 11 504 | 13 159 364 |
| Régime Général | 2 988 260 | 0 | 2 988 260 |
| MSA | 107 800 | 0 | 107 800 |
| RSI | 144 400 | | 144 400 |
| Conseil Régional | 50 000 | 0 | 50 000 |
| DISP | 95 000 | | 95 000 |
| INVS | 15 000 | | 15 000 |
| Reversements | 743 980 | 36 240 | 780 220 |
| TOTAL | 17 292 300 | 47 743 | 17 340 044 |

Ces recettes viennent diminuer le **prélèvement sur le fonds de roulement** qui est désormais de **500 350 euros**.

Les **dépenses telles que votées au conseil d'administration du 15 octobre restent inchangées** pour un montant de **17 840 394 €**.

| DEPENSES | Budget CA 15/12/2009 | % / total 2009 |
|--|-------------------------------------|---------------------------|
| <i>Fonctionnement interne du GRSP</i> | 87 124 | 0,49% |
| <i>Financement d'actions relevant de l'axe 1-2-3 du PRSP</i> | 16 194 896 | 90,78% |
| AAP (axes 1-2-3) | 6 741 678 | 37,79% |
| Expérimentation : développement ciblé de programmes locaux de prévention | 83 000 | 0,47% |
| Vaccination, Lutte tuberculose, IST (axe 1 et 2) | 5 975 000 | 33,49% |
| Dépistage organisé des cancers (axe 2) | 3 083 629 | 17,28% |
| Aide à domicile SIDA (axe 1 et 3) | 279 589 | 1,57% |
| Formations Régionales repérage crise suicidaire (axe 2) | 32 000 | 0,18% |
| Journée 1er décembre | - | - |
| RPIB (axe 2) | - | - |
| Kits Alcool | - | - |
| <i>Financement d'actions relevant de l'axe transversal du PRSP</i> | 1 315 314 | 7,37% |
| Fonctions ressources et expérimentations | 1 062 055 | 5,95% |
| ADES | | |
| Observation, communication, évaluations, études, hors structures | 223 259 | 1,25% |
| ressources | | |
| Participation des usagers : CISSRA | 30 000 | 0,17% |
| <i>Projets Volet ALERTE PRSP</i> | 243 060 | 1,36% |
| TOTAL | 17 840 394 | 100,00% |

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-11 comme suit

Délibération 2009-11 : Le CA est invité à se prononcer sur la décision modificative n° 3
Le montant total des ressources pour 2009 est donc de **17 340 044 euros**
Le montant des dépenses reste inchangé à hauteur de **17 840 394 euros**

Favorable : unanimité (28 voix)

B. Le projet de budget prévisionnel initial 2010

Le budget prévisionnel 2010 a été élaboré de la même manière que les autres années en tenant compte du contexte de transition vers l'Agence régionale de santé et en assurant la continuité de service telle que demandé par la Direction Générale de la Santé.

Les principes retenus sont les suivants :

- un budget établi pour la totalité de l'année 2010
- une continuité de service GRSP / ARS : L'ARS reprendra les décisions budgétaires votées par le dernier conseil d'administration
- Concernant les ressources :
 - o Les crédits Assurance Maladie sont reconduits à 100 % de leur montant 2009
 - o Les crédits de l'Etat sont reconduits à 80% de l'enveloppe 2009, dans l'attente du dialogue de gestion DRASS / ministère le 16 décembre pour la négociation des 20% restants.
- Concernant les dépenses : conformément à la circulaire budgétaire 2010 de la DGS du 23 octobre, les dispositifs structurels seront financés en priorité

- Les ressources prévisionnelles 2010

A ce jour, les recettes prévisionnelles pour 2010 s'élèvent à **13 693 876 €**.

| RESSOURCES | Réalisé 2007 | % / total 2007 | Réalisé 2008 | % / total 2008 | Budget CA 15/12/2009 | % / total 2009 | BPI 2010 | % / total 2010 | Evolution 2010/2009 | Evolution 2009/2007 |
|------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|----------------------|----------------|-------------------|----------------|---------------------|---------------------|
| Etat (BOP PSS) | 14 090 142 | 83,52% | 13 541 955 | 79,17% | 13 159 364 | 75,89% | 10 392 467 | 75,89% | -21,03% | -6,61% |
| Régime Général | 2 492 581 | 14,77% | 2 780 520 | 16,26% | 2 988 260 | 17,23% | 2 988 260 | 21,82% | 0,00% | 19,89% |
| MSA | 107 800 | 0,64% | 107 800 | 0,63% | 107 800 | 0,62% | 107 800 | 0,79% | 0,00% | 0,00% |
| RSI | 130 000 | 0,77% | 137 718 | 0,81% | 144 400 | 0,83% | 144 400 | 1,05% | 0,00% | 11,08% |
| Conseil Régional | 50 000 | 0,30% | 50 000 | 0,29% | 50 000 | 0,29% | NC | - | - | 0,00% |
| DISP | 0 | 0,00% | | 0,00% | 95 000 | 0,55% | 60 949 | 0,45% | - 35,84% | - |
| INVS | 0 | 0,00% | | 0,00% | 15 000 | 0,09% | NC | - | - | - |
| Reversements | 0 | 0,00% | 486 890 | 2,85% | 780 220 | 4,50% | 0 | - | - | - |
| TOTAL | 16 870 523 | 100% | 17 104 883 | 100,00% | 17 340 044 | 100,00% | 13 693 876 | 100,00% | -21,03% | 2,78% |

→ Comme lors du vote du budget 2009 par le conseil d'administration du 18 Novembre 2008, **la dotation de l'Etat issue du BOP 204 Prévention et Sécurité Sanitaire** est proposée à hauteur de 80% des crédits versés en 2009, dans l'attente des notifications budgétaires, soit **10 392 467 €**. Le dialogue de gestion avec le ministère de la santé est prévu le 16 décembre 2009, la notification et la délégation définitive interviendront en Février 2010.

→ **Les contributions de l'Assurance Maladie** (correspondant aux dotations de l'URCAM, du RSI, de la MSA) **sont reprises pour leur montant 2009 : 3 240 460 €** La notification et le versement effectifs interviendront en fonction du calendrier de négociation de la COG entre l'Etat et l'Assurance Maladie en 2010.

→ Le montant de la participation de **l'Administration Pénitentiaire (DISP)** s'élève à **60 949 euros**.

→ Dans l'attente d'une décision de l'assemblée délibérante, aucune somme n'est inscrite en l'état actuel pour la contribution du Conseil Régional.

Pour mémoire, les ressources prévisionnelles 2009 au moment de l'élaboration du BPI étaient de 13 244 319 euros, soit une hausse prévisionnelle de 3,39%.

| RECETTES | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|---|
| RESSOURCES | BPI 2010 | BPI 2009 | Evolution BPI 2010/ BPI 2009 |
| Etat (BOP PSS) | 10 392 467 | 10 218 281 | 1,70% |
| Régime Général | 2 988 260 | 2 780 520 | 7,47% |
| MSA | 107 800 | 107 800 | 0,00% |
| RSI | 144 400 | 137 718 | 4,85% |
| Conseil Régional | NC | - | - |
| DISP | 60 949 | - | - |
| INVS | NC | - | - |
| Reversements | 0 | - | - |
| TOTAL | 13 693 876 | 13 244 319 | 3,39% |

- Les dépenses prévisionnelles 2010

Les dépenses prévisionnelles sont proposées a minima, dans la mesure où ne sont pas encore connus le résultat de l'exercice 2009 ainsi que les dotations définitives de l'Etat notamment.

Pour 2010, les dépenses prévisionnelles s'élèvent donc à **13 705 380 €** :

→ **59 700 €** sont réservés au fonctionnement interne du GRSP, dépenses minimales correspondant à la prestation de service pour les systèmes d'information du GRSP, aux indemnités de l'agent comptable sur une durée de 6 mois afin d'assurer la continuité de service et la transition vers l'ARS.

Le budget de fonctionnement du GRSP a varié depuis 2007, dans la logique de montée en charge du groupement. Sur l'année 2007 n'étaient pris en compte, comme pour 2010, que 6 mois d'indemnité de l'agent comptable. La prestation de service liée aux systèmes d'informations est intervenue à partir de 2008. Les formations comptables (secrétariat GRSP) et santé publique (membres du GRSP) se sont déroulées en 2008 et 2009.

→ Les politiques de santé peuvent être financées à ce jour à hauteur de **13 645 680 €** :

● Il est proposé de **reconduire le dispositif structurel à hauteur des crédits versés en 2009** :

1/ activités de **recentralisation** : **5 975 000 €**

2/ dépistage organisé des **cancers** : **3 083 629 €**

3/Aide à domicile **SIDA** : **279 589 €**

4/ Formations régionales **repérage crise suicidaire** : **32 000 €**

5/ Un nouveau poste de dépenses obligatoires est prévu : **Kits alcool** : **50 000 €** (crédits fléchés de l'Etat pour la fourniture aux services de police et de gendarmerie de la région de kits de prélèvement pour la détection d'alcoolémie et de produits stupéfiants lors d'accidents corporels de la circulation). La circulaire budgétaire pour 2010 prévoit en effet que ces crédits doivent être intégrés dans le budget du GRSP.

Depuis 2007, le dispositif structurel a connu une **augmentation de ses activités** et des **financements** qui leur sont réservés : recentralisation, mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal pour arriver à un fonctionnement en année pleine. Ces activités fléchées par le ministère de la santé, sont mises en œuvre au regard dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires d'août 2004. Les crédits de l'Etat viennent donc les financer en priorité.

② Comme lors des précédents budgets prévisionnels initiaux, l'enveloppe dédiée au **financement d'actions locales de prévention en 2010** se concentre, en l'état actuel, sur la **dotations de l'Assurance Maladie**, dans l'hypothèse d'une reconduction du montant versé en 2009, d'un montant de **3 240 460 €** et sur la participation de **l'Administration pénitentiaire de 60 949 €** (la totalité des crédits de l'Etat – BOP 204 servant à financer le dispositif structurel). Soit **3 301 409 €**.

En 2008 et 2009, l'Appel à projets puis les expérimentations, avaient pu **bénéficier de reports de crédits de l'Etat** versés tardivement en 2007 ainsi que de **recupération de crédits** auprès des structures suite au travail d'analyse mené notamment sur les structures de dépistage organisé des cancers. Malgré ces compléments exceptionnels, **l'enveloppe** consacrée au financement d'actions de prévention **a baissé au profit du dispositif structurel** mais aussi des **actions relevant de l'axe transversal** dont l'évaluation du PRSP et des activités dites re centralisées.

③ Les actions relevant de **l'axe transversal du PRSP** sont proposées pour un montant de **901 045 €, soit:**

- 1/ **871 045 €** pour les fonctions ressources socles de l'ORS, la FRAES, le CJB,
- 2/ **30 000 euros** pour le CISSRA.

Les évaluations du PRSP et des activités de recentralisation ont été financées sur ce volet en 2009. Pour 2010, le financement de ces deux postes incontournables (fonctions ressources socles et CISSRA) est proposé à ce jour, en attendant les décisions issues du dialogue de gestion.

④ Des crédits sont **réservés pour la poursuite de la mise en oeuvre du PRSE 2** à hauteur de **11 504 €** (crédits fléchés issus du BOP 204 et versés au GRSP en DM3 2009).

⑤ Pour le **volet Alerte du PRSP**, des **crédits fléchés en 2009** ont permis de réaliser les outils d'aide à la décision ORAGE et le site de l'URML. Pour l'instant, aucune dépense n'est prévue sur cette ligne.

| DEPENSES | Réalisé 2007 | %/ total 2007 | Réalisé 2008 | % / total 2008 | Budget CA 15/12/2009 | % / total 2009 | BPI 2010 | % / total 2010 | Evol. 2010/09 | Evol. 2009/07 |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement interne du GRSP | 21 165 | 0,14% | 79 137 | 0,44% | 87 124 | 0,49% | 59 700 | 0,44% | -31,48% | 311,64% |
| Financement d'actions relevant de l'axe 1-2-3 du PRSP | 14 344 569 | 93,05% | 16 417 632 | 92,18% | 16 294 896 | 90,78% | 12 721 627 | 92,87% | -21,93% | 13,60% |
| Actions locales de prévention (axes 1-2-3) = AAP jusqu'en 2009 | 7 262 992 | 47,11% | 7 592 373 | 42,63% | 6 741 678 | 37,79% | 3 301 409 | 23,77% | -51,03% | -7,18% |
| Expérimentation prévention territorialisée Vaccination, Lutte tuberculose, IST (axe 1 et 2) | - | - | - | - | 83 000 | 0,47% | 0 | 0,00% | 100,00% | - |
| Dépistage organisé des cancers (axe 2) | 5 244 703 | 34,02% | 5 711 733 | 32,07% | 5 975 000 | 33,49% | 5 975 000 | 43,83% | 0,00% | 13,92% |
| Aide à domicile SIDA (axe 1 et 3) | 1 436 325 | 9,32% | 2 765 496 | 15,53% | 3 083 629 | 17,28% | 3 083 629 | 22,62% | 0,00% | 114,69% |
| Formations Régionales repérage crise suicidaire (axe 2) | 277 036 | 1,80% | 281 030 | 1,58% | 279 589 | 1,57% | 279 589 | 2,05% | 0,00% | 0,92% |
| Journée 1er décembre RPIB (axe 2) | 27 000 | 0,18% | 27 000 | 0,15% | 32 000 | 0,18% | 32 000 | 0,23% | 0,00% | 18,52% |
| Kits Alcoool | 96 513 | 0,63% | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | 40 000 | 0,22% | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 0,37% | - | - |
| Financement d'actions relevant de l'axe transversal du PRSP | 1 050 250 | 6,81% | 1 165 257 | 6,54% | 1 315 314 | 7,37% | 901 045 | 6,69% | -31,50% | 25,24% |
| Fonctions ressources et expérimentations ADES | 1 020 250 | 6,62% | 1 114 109 | 6,26% | 1 062 055 | 5,95% | 871 045 | 6,47% | -17,98% | 4,10% |
| Observation, communication, évaluations, études, hors structures ressources | 0 | 0,00% | 21 148 | 0,12% | 223 259 | 1,25% | 0 | 0,00% | 100,00% | - |
| Participation des usagers : CISSRA | 30 000 | 0,19% | 30 000 | 0,17% | 30 000 | 0,17% | 30 000 | 0,22% | 0,00% | 0,00% |
| Volet Santé Environnement | - | - | 147 448 | 0,83% | 58 709 | 0,33% | 11 504 | 0,08% | -80,40% | |
| Projets Volet ALERTE PRSP | - | - | - | - | 184 351 | 1,03% | 0 | 0,00% | 100,00% | - |
| TOTAL | 15 415 984 | 100,00% | 17 809 474 | 100,00% | 17 940 394 | 100,00% | 13 693 876 | 100,00% | -23,67% | 16,38% |

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-12 comme suit

Délibération 2009-12 : Le CA est invité à se prononcer sur le budget initial 2010
Les ressources prévisionnelles sont arrêtées à hauteur de 13 693 876 €
Les dépenses prévisionnelles sont arrêtées à hauteur de 13 693 876 €.

Favorable : unanimité (34 voix)

III La mise en œuvre du PRSP par le GRSP au 1^{er} semestre 2010

Joëlle MOSER

La programmation des travaux 2010 du GRSP sera assurée en fonction des orientations arrêtées par le conseil d'administration du 15 octobre dernier et conformément au plan de continuité des activités et du financement des opérateurs entre le GRSP et l'ARS.

Les dispositions proposées au Conseil d'administration sont différentes selon qu'il s'agisse des dispositifs structurels ou des initiatives locales de prévention (actions de proximité).

A. Les dispositifs structurels pérennes

Ces dépenses obligatoires prévisionnelles incontournables et incompressibles constituent la part la plus importante du budget du GRSP (près de 60%) et concernent les activités :

- de dépistage organisé du cancer du sein et colorectal

7 structures financées par le GRSP à hauteur de 3 083 629 € en 2009 sur les crédits du Budget Opérationnel du Programme 204 de mars à juin 2009 avec un gain de calendrier de 3 mois par rapport à 2008.
Les taux prévisionnels 2009 régionaux de participation : 54% pour le cancer du sein et 37% pour le cancer colorectal
A titre très indicatif, les taux d'activité au 31 octobre 2010 ressortent à 51% dans le 1^{er} cas et 33% dans le 2^{ème} cas.

- des actions de santé re centralisées (lutte contre la tuberculose, les IST et les vaccinations)

9 prestataires dans 4 départements financés par le GRSP à hauteur de 5 975 000 € en 2009 sur les crédits du Budget Opérationnel du Programme 204 de février à juillet 2009 avec un gain de calendrier de 3 mois par rapport à 2008.

- des structures ressources en appui aux opérateurs (réseau d'observation et d'éducation pour la santé)

Les 13 structures ressources sont des opérateurs caractérisés par la permanence de leurs apports/fonctions /missions d'expertise sur un champ pour lequel elles réalisent une « prestation » au bénéfice du GRSP ou des promoteurs. Il s'agit de structures généralistes FRAES (siège et ADES) – ORS, auxquels sont adjoints 2 structures spécialisées le CRIPS et le Centre Ressources Régional de Prévention des Conduites Suicidaires du Centre Bergeret. L'activité des ADES se déroulant sur l'année civile est déterminée en lien avec les représentants du GRSP en département et fait désormais l'objet d'un tableau de bord régional

- d'aide à domicile SIDA :

5 prestataires dans 5 départements 26 38 42 69 et 73 financés par le GRSP à hauteur de 279 589 € en 2009 sur les crédits du Budget Opérationnel du Programme 204 de juin à août 2009 avec un gain de calendrier de 5 mois par rapport à 2008.

- de l'association représentative des usagers (CISSRA) :

Le Collectif Inter associatif sur la Santé Rhône-Alpes (CISSRA) bénéficie d'une dotation de 30 000€ sur les crédits du Budget Opérationnel du Programme 204 et intervient sur 3 missions :

- L'aide à la représentation des usagers par la mise en œuvre de formations et d'un accompagnement des représentants dans l'exercice de leur mandat ;
- La mise en commun de l'information des associations par la conception, la diffusion de bulletins électroniques et papier réguliers envoyés à plus de 600 personnes, la maintenance d'un site internet ;
- La préparation des positions communes concernant l'évolution des politiques de santé pour les associations membres (coordination de près de 80 associations)

Les fiches de procédure ont été présentées au Comité des Programmes du 23 novembre 2009. Les modalités sont exactement identiques aux procédures suivies en 2009

Les objectifs communs aux différentes procédures sont au nombre de 4 :

- Assurer prioritairement la continuité du GRSP à l'ARS des activités et des financements des opérateurs selon les principes retenus en 2008 -2009 :
 - bilan et analyse quantitative et qualitative de l'activité,
 - degrés d'atteinte des résultats,
 - cohérence et concordance avec le PRSP Rhône Alpes.
- Conduire l'instruction des demandes budgétaires de fin décembre 2009 à février 2010 de façon à pouvoir proposer aux Comité des Programmes et Conseil d'Administration du GRSP qui seront programmés en mars 2010 les différentes allocations de moyens pour l'exercice,

- Organiser le calendrier de paiement en fonction de l'état d'avancement de la mise en place de l'ARS en assurant à minima le versement d'une avance à ces structures comme en 2008 et 2009 et, si les délais de mise en place de l'ARS le permettent, le versement du solde de paiement avant la dissolution du GRSP avec les spécificités suivantes :
 - Pas d'avance concernant les associations gérant les dispositifs d'aide ménagère à domicile,
 - Une avance de 80% sera versée aux 7 structures de gestion de dépistage organisé des cancers à l'issue de dialogues de gestion organisés avec ces dernières selon un planning prévisionnel en cours de fixation (2^{ème} quinzaine de janvier) et allocation du solde après le contrôle des comptes administratifs 2009 (logiciel APACHE)
 - Maintien de la qualité des dossiers soumis au visa du contrôleur économique et financier.

B. Les initiatives locales de prévention

Les promoteurs déposent depuis 2007, 1^{ère} année du GRSP leurs demandes dans le cadre d'une procédure annuelle d'appel à projets.

Ce sont 688 projets déposés et instruits en 2007, 680 en 2008 et 543 en 2009
 7 262 992 € en 2007, 7 592 373 € en 2008 et 6 741 678 € en 2009 financés sur le BOP 204 pour respectivement en 2007-2008-2009 62%, 60% et 52 % et sur les crédits d'assurance maladie pour 38%, 40% et 48 %.

Le Conseil d'Administration du 15 octobre a décidé de sortir de cette logique d'appel à projets en optant pour une programmation 2010 **basée sur le croisement des dynamiques locales avec les approches thématiques de santé les plus importantes du PRSP.**

1- Une simplification de la procédure par reconduction

Il a ainsi adopté des modalités de travail pour le premier semestre 2010 **allant dans le sens d'une simplification des procédures, tout en maintenant un degré d'exigence en qualité pour organiser le transfert des activités de prévention entre le GRSP et l'ARS :**

❶ Les promoteurs ne sont pas appelés à déposer des nouveaux projets via subvention en ligne.

En septembre, octobre, ils ont été interrogés par questionnaire simplifié sur l'état de réalisation des actions conduites en 2009 et sur leurs intentions de renouvellement en 2010

❷ Garantir la continuité des financements implique que soient déterminées en priorité les reconductions d'actions à prendre en charge par le GRSP puis l'ARS, sachant que le CA du GRSP ou les futures instances de l'ARS peuvent définir ultérieurement les procédures relatives à l'émergence et au financement des actions nouvelles.

2- Les principales étapes de la procédure :

-Avant le 30 novembre 2009 : les 9 équipes locales réalisent un point de situation pour chaque action à partir d'une grille de synthèse type et formulent un avis à partir d'un certain nombre de critères sur la teneur d'une éventuelle reconduction.

-Les six groupes transversaux pluri disciplinaires constitués autour des thématiques de santé les plus importantes doivent **entre le 1er décembre 2009 et le 15 février 2010 :**

* analyser les différentes actions en les croisant avec les dynamiques territoriales et locales existantes (à partir des grilles de synthèse),

* identifier les actions structurantes pouvant être proposées en reconduction

* élaborer des propositions de financements de ces actions par ordre de priorité et pouvant faire l'objet de vagues successives de mise en paiement après la réunion.

-Ces 6 groupes, « Santé des populations en difficulté », « Pratiques addictives et à risques », « VIH Sida Hépatites IST », « Nutrition santé », « Santé Mentale », « Autres thématiques LOLF » appliquent les mêmes méthodes, uniformisation garantie par **3 réunions de coordination des animateurs en début, à mi et fin de procédure.**

-Avant la fin février 2010, les travaux des groupes seront présentés aux équipes locales pour harmonisation et finalisation des propositions.

-En mars 2010 ces propositions seront présentées au Comité des programmes et Conseil d'Administration du GRSP

-Après la réunion du Conseil d'Administration, notification des décisions d'attribution aux promoteurs et en fonction des délais de mise en place de l'ARS et de la date de dissolution du GRSP, constitution des dossiers de paiement et échelonnement des paiements par ordre de priorité soit en mode GRSP soit en mode ARS et en fonction de la date de versement de la dotation FNPEIS non connue à ce jour..

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-13 comme suit

Délibération 2009-13 : Le CA est invité à se prononcer sur le principe du renouvellement du versement d'une avance aux structures suivantes dès réception des crédits du BOP 204

- 50 % de la dotation 2009 pour les activités de santé re centralisées pour les structures dont la dotation 2009 était supérieure à 80 000 € (sur demande pour les structures dont la dotation était inférieure), les structures ressources
- 80% de la dotation 2009 pour les structures de gestion de dépistage organisé du cancer.

Favorable : unanimité (34 voix)

IV Questions diverses

Nathalie LEURIDAN

A. La représentation au conseil d'administration des communes adhérentes au GRSP et la vice-présidence représentant les collectivités territoriales

- La représentation des communes adhérentes au GRSP

Au regard de l'article R. 1411-19 du Code de la santé publique, le conseil d'administration est composé notamment de 4 représentants des communes ou groupements de communes adhérents au GRSP. Leur désignation relève des maires et présidents desdits groupements. Elle doit être en principe renouvelée au 1^{er} janvier de chaque année.

Conformément à ces dispositions et à la délibération du conseil d'administration 2008-13 du 18 novembre 2008, les 4 communes suivantes ont été désignées au titre de 2009 :

- Ville de Fontaine, représentée par Mme CARDOSO
- Ville de Grenoble, représentée par M. VOIR
- Ville de Saint-Etienne, représentée par Mme SEMACHE,
- Ville de Valence, représentée par M. ROYANNEZ

Dans le contexte de transition vers l'ARS et dans la mesure où le conseil d'administration du GRSP n'a vocation à exister que jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2010, il est proposé au conseil d'administration de prolonger cette représentation jusqu'à la dissolution du groupement.

- La désignation du vice-président du conseil d'administration

Selon les dispositions de l'article 9 de la convention constitutive du GRSP Rhône-Alpes, le président du conseil d'administration est assisté de deux vice-présidents désignés, d'une part par les conseillers désignés par l'union régionale des caisses d'assurance maladie, d'autre part par les collectivités territoriales adhérentes.

Conformément à cet article 9 de la convention constitutive du groupement, aux dispositions approuvées par le conseil d'administration du GRSP du 18 novembre 2008, M. Patrick Royannez a été désigné par les collectivités locales adhérentes vice-président représentant les collectivités locales au titre de 2009.

Pour les mêmes raisons évoquées pour la représentation des communes, il est proposé au conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Royannez, sous réserve de son accord, jusqu'à la dissolution du groupement.

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-14 comme suit

Délibération 2009-14 : Le CA est invité à se prononcer sur le renouvellement des communes siégeant au conseil d'administration et sur le renouvellement du vice président jusqu'à la dissolution du GRSP.

Favorable : unanimité (34 voix)

B. La délégation de signature du directeur du GRSP

M. ROYANNEZ souhaite indiquer qu'il regrette le départ de Nathalie LEURIDAN. Il remercie également toute l'équipe du GRSP pour son travail de grande qualité.

M. ROYANNEZ demande par ailleurs à ce que la réunion d'information des collectivités territoriales sur la création de l'ARS qui a été reportée puisse avoir lieu avant fin mars.

Nathalie LEURIDAN prie les membres du conseil d'administration d'excuser l'absence de M. MORIN qui devait initialement être présent. Elle confirme la tenue d'une réunion proposant une lecture partagée sur la place de la prévention dans l'ARS avant son installation le 1^{er} avril.

M COLOMBET soumet au vote la délibération 2009-15 comme suit

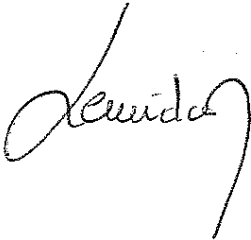
Délibération 2009-15 : la délibération 2007-04 accordant délégation de signature du directeur du GRSP à Mme LEURIDAN est modifiée comme suit à compter du 21 décembre 2009 (date du départ de Mme LEURIDAN) :

« En cas d'absence ou de d'empêchement de M. Pierre ALÉGOËT, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Mme Joëlle MOSER Inspectrice Principale de la DRASS Rhône Alpes, et par Monsieur Eric VIRARD secrétaire général de la DRASS Rhône Alpes »

Favorable : unanimité (34 voix)

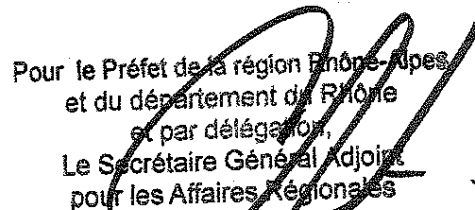
La séance est levée à 16H00

Secrétaire de séance
Nathalie LEURIDAN



Président de séance
Jean-François COLOMBET

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Régionales



Jean-François COLOMBET

**LISTING DES PIÈCES COMMUNIQUÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
15 DÉCEMBRE 2009**

Pièces communiquées avec la convocation portant ordre du jour de la séance du 15 décembre 2009 par message électronique du 1^{er} décembre 2009 :

⇒ P.J n°01 : « relevé de conclusions du Conseil d'administration du 15 octobre 2009 »

⇒ P.J n°02 : « ordre du jour pour le Conseil d'administration du 15 décembre 2009 »

Les dispositifs structurels pérennes :

⇒ P.J n°03 : « indicateurs d'activité 2009-2010 pour le dépistage organisé des cancers (cancer du sein et cancer colorectal) »

Le budget du GRSP :

⇒ P.J n°04 : « budget 2009 – décision modificative n°3 »

⇒ P.J n°05 : « budget 2010 initial »